

## Programme des études

Intitulé et nature des UE	Moy. IO Coef. 1	Moy. IE Coef. 3	Moy. TP Coef. 2	DS Coef. 3	Coefficient Matière	Crédits ECTS
<b>SEMESTRE 1</b>						30
<b>UE1 – Formation scientifique</b>						10
Mathématiques - Statistiques		X		X	2	
Dimensionnement des structures		X	X	X	2	
Mécanique		X	X	X	2	
Sciences des Matériaux		X	X		2	
Informatique		X	X		2	
<b>UE2 – Formation technologique</b>						11
Ingénierie Mécanique en Conception de produits		X	X	X	3,5	
Production		X	X	X	2	
Méthodes				X	2	
Métrologie			X	X	1,5	
Electricité – Electronique et Automatismes		X	X	X	2	

<b>UE3 – Formation Générale et Managériale</b>						8
Expression communication			X	X	2	
Langues étrangères		X	X	X	2	
Projet Professionnel Personnel			X		2	
Adaptation		X			2	
<b>UE4 – Activités de synthèse</b>						1
Travaux de synthèse et projet			X		1	

Intitulé et nature des UE	Moy. IO Coef. 1	Moy. IE Coef. 3	Moy. TP Coef. 2	DS Coef. 3	Coefficient Matière	Crédits ECTS
<b>SEMESTRE 2</b>						30
<b>UE1 – Formation scientifique</b>						10
Mathématiques - Statistiques		X	X	X	3	
Dimensionnement des structures		X	X	X	2	
Mécanique		X	X	X	3	
Sciences des Matériaux		X	X		2	
<b>UE2 – Formation technologique</b>						12
Ingénierie Mécanique en Conception de produits		X	X	X	3,5	
Production		X	X	X	3	
Méthodes			X	X	1,5	
Métrologie			X	X	1,5	
Electricité – Electronique et Automatismes		X	X	X	2,5	
<b>UE3 – Formation Générale et Managériale</b>						7
Expression communication			X	X	2	
Langues étrangères		X	X	X	2	
Projet Professionnel Personnel			X		1	
Management : OGP, qualité et maintenance		X	X		2	
<b>UE4 – Activités de synthèse</b>						1
Travaux de synthèse et projet			X		1	

Intitulé et nature des UE	Moy. IO Coef. 1	Moy. IE Coef. 3	Moy. TP Coef. 2	DS Coef. 3	Coefficient Matière	Crédits ECTS
<b>SEMESTRE 3</b>						30
<b>UE1 – Formation scientifique</b>						9
Mathématiques - Statistiques		X		X	2	
Module Complémentaire 1 : Mathématiques		X			1	
Dimensionnement des structures		X	X	X	2	
Mécanique		X	X	X	2,5	
Module Complémentaire 2 : Thermodynamique		X			0,5	

Sciences des Matériaux		X	X		1	
<b>UE2 – Formation technologique</b>						12
Ingénierie Mécanique en Conception de produits		X	X	X	4	
Production			X	X	2	
Méthodes			X	X	2	
Electricité – Electronique et Automatismes		X	X	X	3	
Module Complémentaire 3 : Mécanique des fluides		X			1	
<b>UE3 – Formation Générale et Managériale</b>						7
Expression communication			X	X	2	
Langues étrangères		X	X	X	2	
Management : OGP, qualité et maintenance		X	X	X	3	
<b>UE4 – Activités de synthèse</b>						2
Travaux de synthèse et projet			X		2	

Intitulé et nature des UE	Moy. IO Coef. 1	Moy. IE Coef. 3	Moy. TP Coef. 2	DS Coef. 3	Coefficient Matière	Crédits ECTS
<b>SEMESTRE 4</b>						30
<b>UE1 – Formation scientifique</b>						5
Mathématiques - Statistiques		X		X	1	
Dimensionnement des structures	X	X		X	3	
Mécanique	X	X	X	X	1	
<b>UE2 – Formation technologique</b>						9
Ingénierie Mécanique en Conception de produits		X	X	X	3	
Production			X	X	2	
Méthodes			X	X	3	
Electricité – Electronique et Automatismes		X	X	X	1	
<b>UE3 – Formation Générale et Managériale</b>						6
Expression communication			X	X	2	
Langues étrangères		X	X	X	2	
Management : OGP, qualité et maintenance		X		X	2	
<b>UE4 – Activités de synthèse</b>						10
Travaux de synthèse et projet			X		3	
Stage					7	

### MODALITÉS DE VALIDATION DES SEMESTRES ET D'OBTENTION DU D.U.T.

Extraits des articles 20 et 24 de l'arrêté du 3 Août 2005 :

La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- la validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Le diplôme universitaire de technologie, portant mention de la délibération du jury, de la spécialité correspondante et, s'il y a lieu, de l'option suivie, est délivré par le président de l'université sur proposition du jury, dès lors que les quatre semestres sont validés.

La délivrance du diplôme universitaire de technologie donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.